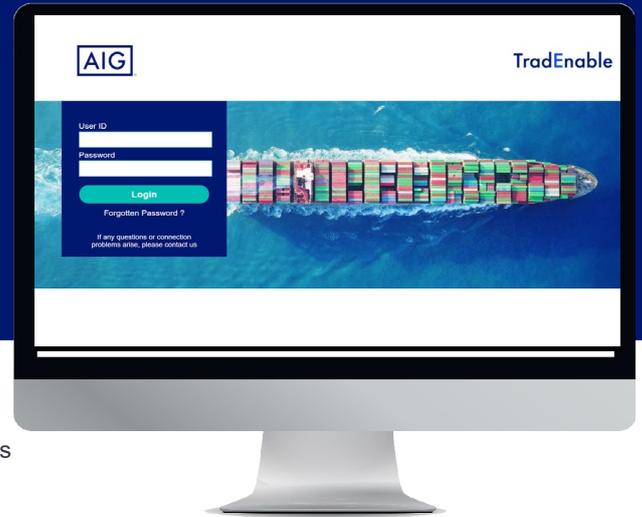


TradEnableSM Portail

Déclaration de sinistre

Portail des assurés/courtiers



Aperçu

Les utilisateurs peuvent créer et soumettre des déclarations de sinistres via le portail TradEnable. Ils peuvent également consulter l'historique des demandes et vérifier leur statut et leur progression.

Chronologie de la déclaration de sinistre

Avant de déclarer un sinistre, et selon les conditions de la police, l'Assuré a la possibilité de soumettre une demande de plan de remboursement ou une demande de prorogation. Lorsque les factures sont en retard de paiement, l'Assuré doit obligatoirement notifier la Compagnie.

Dans le cas d'une insolvabilité présumée, après la délai maximum de prorogation, l'assuré doit faire une déclaration de sinistre. Dans le cas d'une insolvabilité constatée de l'acheteur/débiteur, l'utilisateur doit également faire une déclaration de sinistre. Ces actions peuvent être effectuées par l'utilisateur via le portail TradEnable (Assuré).

Une fois que le sinistre a été soumis, le gestionnaire sinistre examine la déclaration en vérifiant que les conditions de la police et des limites ont été respectées.

Une fois le sinistre validé par le gestionnaire sinistres, l'indemnité probable peut encore être modifiée, en fonction des recouvrements ultérieurs, jusqu'à la fin du délai de carence. A la fin du délai de carence, le gestionnaire notifie l'indemnisation à l'assuré et gère les paiements. Si des encaissements sont encore en cours, il peut les enregistrer et gérer leurs paiements.

Date limite de déclaration

Le délai de déclaration peut varier en fonction du type de sinistre. Se référer aux documents/paramètres de la police de l'utilisateur. Le système permet à l'utilisateur de déclarer un sinistre à tout moment.

Acheteur identifié ou temporaire

Le système permet aux utilisateurs de déclarer une créance sur un acheteur non identifié par le biais du service du fournisseur d'informations commerciales. L'utilisateur doit d'abord identifier l'acheteur, puis soumettre la déclaration.

Statut des sinistres

Le portail TradEnable comprend un historique des dossiers de sinistres et permet aux utilisateurs de suivre le statut d'un dossier de sinistre. Le statut de la réclamation comprend :

- Nouvelle demande
- En cours d'enquête
- Litige
- En attente de la réponse de l'assuré
- Délai de carence
- Indemnisation en cours
- Fermé
- Fermé sans indemnisation
- Fermé suite à une erreur.

Soumettre un sinistre

L'utilisateur peut créer une déclaration de sinistre au nom d'acheteurs identifiés, ceux du portefeuille assuré ou des acheteurs non identifiés. L'utilisateur peut lister les factures impayées et ajouter des avoirs au dossier de réclamation. Les utilisateurs peuvent également ajouter des commentaires et des pièces jointes au dossier. Les utilisateurs peuvent consulter une liste des déclarations de sinistre soumises pour vérifier leur statut et mettre à jour une déclaration existante avec plus d'informations.

Pour commencer une nouvelle réclamation :

1. Accéder au portail **TradEnable (Assuré)**
2. Passez la souris sur **Action**  dans le menu supérieur
3. Cliquez sur **Déclaration de sinistre**
4. Sélectionner **Police** dans la liste
5. Cliquez sur le bouton **Notifier**

NOTE: Les utilisateurs peuvent également cliquer sur le bouton **Détail** pour ouvrir les informations relatives à l'acheteur pour la ligne sélectionnée.

Soumission d'une demande

Pour soumettre une demande, les utilisateurs doivent compléter les informations sur chaque onglet, puis cliquer sur le bouton **Soumettre**.

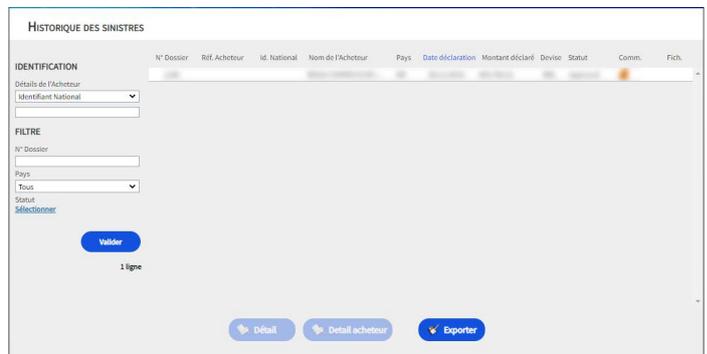
Onglet Informations

L'onglet **Information** permet aux utilisateurs de définir les informations relatives à la demande, qui sera envoyée pour examen.

Historique des sinistres

L'historique des sinistres permet aux utilisateurs de visualiser les sinistres soumis et de suivre leur statut actuel. Ils peuvent filtrer et exporter les listes. Pour afficher l'historique :

1. Passez la souris sur l'icône **Afficher**  dans le menu supérieur
2. Cliquez sur **Historique des sinistres**



Historique des sinistres

